

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 17 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_123

OBJET : DEMANDE D'INSCRIPTION DE LA VILLE DE BÈGLES DANS LE DISPOSITIF ' OBJECTIF NAGE ' MIS EN PLACE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Le 17 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **11 décembre 2024**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, M. Guénohé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, Mme Typhaine CORNACCHIARI donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET.

Absent :

M. Kewar CHEBANT

Secrétaire de la séance : M. Idriss BENKHELOUF

Monsieur Florian DARCOS expose :

Le Conseil Départemental de la Gironde met en place un dispositif pour l'apprentissage de la natation. Ce dispositif, « Objectif nage » a vocation à limiter les risques de noyade par l'accompagnement du savoir nager. Ces actions se dérouleront dans le courant de l'été 2025.

La Ville de Bègles est candidate à accueillir ce dispositif sur la période estivale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales

VU les articles L. 100-1 et L. 100-2 du Code du sport

CONSIDÉRANT que les collectivités territoriales et leurs groupements contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives

CONSIDÉRANT que l'accompagnement des personnes vers l'aisance aquatique pour limiter les risques de noyade relève des compétences de la commune

CONSIDÉRANT que le Conseil Départemental met en place une opération d'accompagnement des publics pour réduire les risques de noyade

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter le Conseil Départemental de la Gironde afin d'intégrer le dispositif « Objectif nage » sur les vacances d'été 2025 sur le site de Bègles Plage.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents.

VOTANTS : 34		VOIX
Pour	34	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 17 décembre 2024

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Idriss BENKHELOUF

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH